



La Charte de la Terre et l'économie verte

Par le secrétariat de l'ICT
Mars 2011

Résumé :

Ce document examine une possible synergie d'objectifs et d'efforts entre deux tentatives majeures visant à résoudre les défis environnementaux, sociaux et économiques actuels qui se présentent à l'humanité : la Charte de la Terre, qui est un cadre éthique pour le développement durable, et les efforts nécessaires pour promouvoir une économie verte (écologique), qui sont une approche pratique pour diriger les changements climatiques vers le développement durable.

I Destins croisés

1. Alors que l'humanité lutte pour trouver sa voie en ce début de siècle, notre croissance, aussi bien en termes de chiffres que de capacités, crée une augmentation exponentielle de crises et de défis. Les désastres environnementaux de plus en plus importants, les modèles de production et de consommation éphémères et les inégalités sociales dans le monde continuent de générer de violents conflits, qui déstabilisent les systèmes sociaux nationaux et mondiaux. L'incapacité des hommes à faire preuve d'efforts concertés pour « protéger et restaurer l'intégrité des systèmes écologiques de la Terre »¹, de laquelle dépend toute notre infrastructure, rend notre mode de vie actuel impossible à garantir dans le futur.
2. Dans le même temps, la technologie verte (écologique), sous-estimée par les gouvernements et par les entreprises du monde entier, qui n'ont pas non plus investi suffisamment, ne se développe pas assez vite. Dans une certaine mesure, une approche rétroactive des défis environnementaux ne peut réussir, quel que soit l'état d'avancement de cette technologie. Un changement complet des politiques de développement est nécessaire, ce qui inclut l'introduction d'un composant éthique solide.
3. En conséquence, le siècle précédent a vu une augmentation considérable du pouvoir des humains ainsi qu'un intérêt croissant pour les défis générés par le mauvais usage de ce pouvoir. De *Printemps silencieux*, de Rachel Carson, à la première célébration de la journée de la Terre, en passant par la conférence de Rio 1992, de nombreux efforts ont été réalisés pour résoudre les problèmes environnementaux et sociaux créés par les humains. Ces initiatives

¹Extrait du Principe 5 de la Charte de la Terre.

² Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2011. *What is the Green Economy ?*

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2011. *Driving a Green Economy Through Public Finance and Fiscal*

alarmistes, provenant de différents acteurs et à différentes échelles, n'ont eu d'incidence que sur un nombre restreint de ces problèmes.

4. La Charte de la Terre propose une approche intégrée des multiples menaces pesant sur notre avenir commun. Les efforts pour développer des politiques et des plans pour une économie verte devront s'articuler autour d'une approche intégrée et d'un cadre éthique composé de valeurs et de principes communs largement répandus.

II L'économie verte et la Charte de la Terre

5. Selon le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ».2« Cela suppose la création d'opportunités de croissance et d'emplois à partir d'activités moins polluantes et tirant mieux parti des ressources, comme celle ayant trait à l'énergie, l'eau, les déchets, les bâtiments, l'agriculture et les forêts ».3 Cette approche requière un changement fondamental de mentalité. Plutôt que de traiter l'environnement comme un entrepôt de biens de consommation, l'économie verte propose d'inclure et de valoriser les services écosystémiques dans l'économie en tant que variable fondamentale. La communauté internationale devrait estimer si les efforts doivent se concentrer sur la croissance économique pure ou sur l'humanité et le bien-être à long-terme de la communauté de vie.

6. La demande de changement de ce paradigme de développement non-viable se trouve au cœur de la Charte de la Terre, tel que le décrivent ses principes. Les quatre principes d'ouverture de la Charte de la Terre4 peuvent aider à définir la vision ou le but ultime de l'économie verte. Par exemple, la première partie de la Charte de la Terre énonce des principes en relation avec « *le respect et le soin de la communauté de vie* ». A quoi ressemblerait une économie si elle appliquait sérieusement ces principes dans ses politiques et ses prises de décisions ? Le principe 1a de la Charte affirme que « *tous les êtres sont interdépendants* », alors que le principe 5a nous incite à « *adopter, à tous les niveaux, une planification et une réglementation en matière de développement durable qui intègrent à tout projet de développement la conservation et la restauration de l'environnement* ».

7. Le projet d'économie verte doit placer le bien-être des hommes au cœur de ses activités et reconnaître qu'il est impossible d'atteindre de tels buts sans une protection active des écosystèmes de la Terre. Le concept d'économie verte, s'il est bien conçu, peut offrir un large panel de solutions aux problèmes environnementaux du point de vue économique. De tout nouveaux secteurs de développement *verts* devront être introduits et l'actuelle « économie brune » devrait être réorganisée afin de s'aligner sur la vision intégrée du développement durable. Ce changement inclut, entre autres, la progression vers les énergies

2 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2011. *What is the Green Economy ?*

3 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2011. *Driving a Green Economy Through Public Finance and Fiscal Policy Reform – Executive Summary*. Working Paper, version 1.0

4 Principe 1 – Respecter la Terre et toute forme de vie.

Principe 2 – Prendre soin de la communauté de la vie avec compréhension, compassion et amour.

Principe 3 – Bâtir des sociétés démocratiques, justes, participatives, durables et pacifiques.

Principe 4 – Préserver la richesse et la beauté de la Terre pour les générations présentes et futures.

renouvelables qui devrait générer des modifications majeures des systèmes de transport ; ainsi que la promotion d'édifices à faible consommation énergétiques et de « villes intelligentes ».

8. Dans ce contexte, un certain nombre de principes de la Charte de la Terre abordent directement le besoin de réorganisation des systèmes énergétiques et urbains existants. Le principe 7, par exemple, énonce que l'humanité doit « *adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun* ». Il continue plus en détail avec le principe 7b, précisant qu'il faut « *agir avec modération et efficacité en utilisant les sources d'énergie et recourir de plus en plus aux sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire et éolienne* ».

9. Dans la pratique, une économie verte réelle requerra de nouvelles technologies dans différents domaines. Cela rend la notion de transfert de technologie essentielle. On retrouve cette préoccupation dans nombre de politiques des Nations Unies et il est écrit dans la Charte de la Terre : « *Promouvoir le développement, l'adoption et le transfert équitable de technologies sans danger pour l'environnement.* »⁵ Le principe 2b de la Charte de la Terre renforce ce sentiment : « *Affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun* ». Il réaffirme le principe de « *responsabilités communes mais différenciées* », exprimé dans les principes de Rio.

10. La transition vers une économie verte exige, en plus d'une grande variété de mesures d'information et de régulation, un cadre éthique solide qui reflète des valeurs et des principes communs, essentiels dans la sensibilisation des sociétés, ainsi que dans l'aboutissement d'un consensus politique sur les coûts et les bénéfices d'un tel changement. Cela inclut de changer la vision actuelle et erronée de l'économie comme fin en soi et de la considérer comme une sphère d'activité humaine qui peut assurer le développement d'un monde durable, juste, pacifique et généreux. Un certain nombre d'efforts ont été déployés pour clarifier cela.

11. La Charte de la Terre est un document qui offre l'approche et la vision intégrées nécessaires pour fonctionner comme une plateforme éthique. C'est une déclaration de notre besoin « *d'unir nos efforts pour donner naissance à une société mondiale durable, fondée sur le respect de la nature, les droits universels de l'être humain, la justice économique et une culture de paix.* »⁶ Elle peut aussi renforcer les concepts et la compréhension de l'économie verte, en contribuant à son acceptation toujours plus large et à son application dans toujours plus de politiques et de solutions.

III Cadre éthique et outils pratiques

12. Un cadre éthique offre un ensemble de valeurs et de principes qui devraient aider les responsables à prendre des décisions adéquates allant dans le sens du bien commun. Les questions sur ce qui est correct et ce qui ne l'est pas, sur ce qui est bon et ce qui est mal dans les décisions et comportements humains, devraient être constamment présentes dans l'application et le développement de politiques, à tous les niveaux. C'est là que réside le besoin

5 Principe 7c de la Charte de la Terre.

6 Charte de la Terre - Préambule.

de telles lignes directrices éthiques. Qu'elles servent d'inspiration et de guide pour les politiques, les stratégies et les applications du développement durable et de l'économie verte.

13. La vision d'une économie verte propose plusieurs étapes à suivre au niveau réglementaire. Elles incluent l'intégration des écosystèmes dans les cadres et les plans économiques (internalisation des coûts environnementaux et sociaux), les rémunérations pour des services environnementaux et l'augmentation de la responsabilité et des taxes sur la pollution environnementale (version améliorée du principe du pollueur-payeur).

14. Ces instruments et lignes directrices correspondent à la vision de la Charte de la Terre. Par exemple, le principe 7d insiste sur le besoin : *« d'intégrer les coûts environnementaux et sociaux dans les prix de vente des biens et services et offrir aux consommateurs la possibilité d'identifier les produits qui répondent aux normes sociales et économiques les plus élevées. »* Cette notion et beaucoup d'autres peuvent puiser leur inspiration dans les principes de la Charte de la Terre, comme le principe 2a : *« Accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain. »*

15. En tant que cadre complet, la Charte de la Terre va plus en détail dans les principes suivants, qui sont utiles pour les politiques et les applications en rapport avec l'économie verte. Le principe 6 met en valeur l'importance *« d'empêcher tout dommage causé à l'environnement comme meilleure méthode pour le préserver et d'appliquer le principe de précaution là où les connaissances sont insuffisantes. »*

Les principes 6b, c et d disposent :

b. Faire porter le poids de la preuve par ceux qui soutiennent qu'une activité proposée ne causera pas de dommages significatifs, et obliger la partie responsable à assumer entièrement les dommages causés à l'environnement.

c. S'assurer que la prise de décision tient compte des conséquences cumulatives, à long terme, indirectes, internationales et mondiales des activités humaines.

d. Empêcher la pollution de tout élément de l'environnement et ne permettre aucune accumulation de substances radioactives et toxiques, ni de toutes autres substances nocives.

16. Le principe 7a offre des lignes directrices basiques pour une économie verte en renforçant le besoin de *« réduire, réutiliser et recycler les matériaux utilisés dans les systèmes de production et de consommation, et s'assurer que les déchets résiduels peuvent être assimilés par les systèmes écologiques. »* Ce concept devrait aussi être abordé lors du développement de politiques et de stratégies sur l'économie verte.

17. Le développement de la communauté, en collaboration avec d'autres partenaires, devrait évaluer les services écosystémiques à l'aide d'une grande variété d'indicateurs ainsi qu'avec d'autres indicateurs de développement durable et d'éthique évaluant les décisions et les actes d'organisations publiques et privées. L'idéal serait qu'ils offrent un retour rapide aux

responsables qui les utilisent ainsi qu'au grand public. Ils pourraient être basés sur le cadre éthique de la Charte de la Terre⁷ et en même temps, contenir des recommandations pratiques sur l'économie verte applicables à chaque secteur et acteur.

IV Percevoir les écosystèmes

18. Un élément essentiel de l'économie verte, qui est aussi le premier principe de la Charte de la Terre, est la prise en compte des écosystèmes et l'interdépendance entre toutes les formes de vie de la Terre. Cela requière un changement fondamental de mentalité : en termes économiques, les services écosystémiques (les contributions directes et indirectes des écosystèmes au bien-être des humains et une économie saine) doivent être inclus dans les modèles commerciaux, en étant éventuellement considérés comme des 'dividendes' perçus par les sociétés depuis leur capital naturel.⁸

19. La nature et ses systèmes vitaux n'ont pas de prix. Il faut prendre en compte que s'ils n'étaient pas présents dans le sol, l'air et la terre, entre autres, la vie ne pourrait pas exister, et encore moins un système économique. Aucune valeur monétaire possible ne pourrait exprimer l'importance essentielle de ces services écosystémiques. En revanche, si on considère les modèles de productions actuels, on doit tenir compte des services environnementaux. Cela signifie que ces derniers peuvent, et devraient, d'une manière ou d'une autre, être mesurés et évalués. De façon plus profonde, tenir compte des services environnementaux, proposés comme partie intégrante de la vision de l'économie verte, représente le but premier de la Charte de la Terre, c'est-à-dire redécouvrir la dépendance de l'humanité dans la nature.

20. L'évaluation des services écosystémiques les plus visibles devrait aider à intégrer les coûts liés à la nature dans les prises de décision économiques à travers l'usage d'indicateurs spécialement créés. Les indicateurs et les mécanismes, formés sous l'égide de l'économie verte, se doivent d'atteindre ce but. Les politiques sur l'économie verte devraient être vues comme des opportunités pour donner au milieu naturel une place conséquente dans l'économie et la finance.

V Lutte contre la pauvreté – la dimension sociale

21. Bien que « le concept d'économie verte soit centré sur l'intersection de l'environnement et de l'économie,⁹ » la recherche de solutions à beaucoup de dilemmes sociaux demeure cruciale dans le succès de la transition vers un futur durable. Améliorer le bien-être des humains et l'équité sociale tout en respectant les capacités naturelles de la Terre, avec un profond sens du respect et de l'attention pour tous ses systèmes vitaux, devrait être considéré comme un des principes basiques des efforts de l'économie verte. Il paraît donc approprié que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, prévue pour

7 Principe 7 - Adopter des modes de production, de consommation et de reproduction qui préservent les capacités régénératrices de la Terre, les droits de l'homme et le bien-être commun.

Principe 10 – S'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable.

8 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) 2009. *Nouveau pacte vert mondial – Note d'observation*.

9 Assemblée Générale des Nations Unies - Objectifs et Thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Rapport du Secrétaire général. 7-8 Mars 2011.

2012, ait établi comme thème central : « l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ». Elle insiste ainsi sur le fait que la réduction de la pauvreté devrait être un but majeur du développement des politiques et des stratégies de l'économie verte. Le premier des objectifs du millénaire pour le développement met aussi l'accent sur l'importance de l'éradication de la pauvreté. Il est donc clair que les tentatives des politiques de l'économie verte ne devraient pas s'axer uniquement sur la croissance économique.

22. La dimension sociale solide, nécessaire lors des processus de prise de décision, est exprimée dans le second pilier de la Charte sur *la Justice sociale et économique et tous les principes qui sont inclus dans cette section*.

Le principe 9 de la Charte de la Terre affirme le besoin plus pressant d'un engagement éthique pour « éradiquer la pauvreté en tant qu'impératif éthique, social et environnemental. » Les sous-principes qui le suivent nous exhortent à « garantir l'accès à l'eau potable, à l'air pur, à l'approvisionnement de nourriture, à des terres non-contaminées, à un abri et à des conditions sanitaires hygiéniques en attribuant les ressources nationales et internationales nécessaires.¹⁰ » Étant donné que les populations les plus pauvres sont aussi les plus affectées et les plus vulnérables face à de tels défis comme le changement climatique, la pénurie alimentaire et les crises économiques, la garantie de leurs droits devrait être prioritaire dans les efforts visant à intégrer la notion d'économie verte. Comme l'indique le rapport de mars 2011 du Secrétaire général des Nations Unies, « quand on choisit des mesures visant à promouvoir le passage à une économie verte, l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des niveaux de vie des plus vulnérables doivent retenir l'attention en priorité.¹¹ »

23. La dimension sociale et l'éradication de la pauvreté est aussi soulignée par le rapport de mars 2011 du Secrétaire général des Nations Unies sur la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Ce rapport recommande de suivre les sept « filières » suivantes à propos de ce sujet : *mesures de relances vertes ; écoefficacité ; marchés publics écologiques ; investissement dans l'infrastructure durable ; restauration et amélioration du capital naturel ; vérité des prix ; fiscalité écologique.*¹² Chaque filière possède un équivalent dans les principes de la Charte de la Terre. Par exemple, le principe 10 suggère, de manière générale, l'importance de « s'assurer que les activités et les institutions économiques à tous les niveaux favorisent le développement humain de manière juste et durable. »

24. Dans le même temps, il est essentiel pour l'économie verte de ne pas être utilisée ni considérée comme une nouvelle forme d'entrave au commerce visant à maintenir l'actuel statu quo des pays développés et dominant la situation géopolitique et économique mondiale. Les efforts de l'économie verte devraient plutôt suivre le concept de la Charte de la Terre, présent dans un certain nombre de politiques internationales : « promouvoir la répartition équitable des richesses à l'intérieur de chaque pays et entre les pays », donner la faculté aux personnes du monde entier de contribuer au bien-être de leurs familles, communautés et de leur planète. Comme l'économie verte n'est pas une fin en soi, mais un cheminement vers le

10 Extrait du Principe 9a

11 Assemblée Générale des Nations Unies - Objectifs et Thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Rapport du Secrétaire général. 7-8 Mars 2011.

12 Assemblée Générale des Nations Unies - Objectifs et Thèmes de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Rapport du Secrétaire général. 7-8 Mars 2011.

développement durable, ses politiques devraient refléter les trois piliers du développement durable.

VI Éducation pour le développement durable

25. La fausse idée qui circule communément affirme qu'il y a forcément des compromis entre la croissance économique et la gestion environnementale. Cette approche, profondément ancrée dans les actuels modèles économiques non-viables, provient d'une éducation sur les problèmes environnementaux insuffisante et inadéquate. Alors que l'humanité, grâce aux technologies modernes, ne cesse de gagner en puissance et de transformer nos environnements, notre vision des écosystèmes est dépassée. C'est une continuation de la vision du XVIII^{ème} siècle où la nature est une chose qu'il faut conquérir, ou au mieux conserver en partie, au bénéfice de la société.

26. En parallèle, toute contribution envers la conservation de la nature est vue par beaucoup comme un recul du progrès humain, et de la liberté, et comme la perte d'une opportunité commerciale. Afin de changer cette perception biaisée et mauvaise, la connaissance des problèmes liés au développement durable doit devenir une part majeure de l'éducation multidisciplinaire à tous les niveaux. Des efforts tels que celui-ci doivent aussi viser à convaincre ceux qui ne voient toujours pas les interactions entre l'activité humaine et le milieu naturel et social.

27. Dans ce contexte, les Nations Unies ont déclaré la période de 2005 à 2014, décennie de l'Éducation en vue du développement durable (EDD). Elle a pour objectif global « d'intégrer les valeurs du développement durable à toutes les modalités d'enseignement et d'apprentissage. Cet effort éducatif vise à changer les comportements afin de construire pour la génération présente et les générations à venir, un avenir plus viable fondé sur l'intégrité environnementale, la durabilité économique et l'équité sociale. » Ensuite, en octobre 2003, l'UNESCO a adopté une résolution « *qui fait de la Charte de la Terre un instrument d'éducation, en particulier dans le cadre de la décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (DEDD)*. »¹³ Il existe un grand potentiel de collaboration dans ce domaine.

28. L'effort d'éducation ne devrait pas seulement s'adresser aux jeunes, considérés comme les décideurs de demain, mais aussi aux autres secteurs de la société : les dirigeants politiques et commerciaux, etc. Il faut supprimer les fausses idées qui prévalent le plus à propos des compromis entre la protection de l'environnement et les progrès du développement économique afin d'arriver à un engagement public et à une vision économique. Cette persévérance pour un apprentissage continu tout au long de la vie, est exprimée dans le principe 14 de la Charte de la terre.¹⁴

VII Un espoir pour le futur

13 Résolution Référence 32C/ Résolution 17

14 Principe 14 – Intégrerau système d'éducation et à la formation continue les connaissances, les valeurs et les compétences nécessaires à un mode de vie durable.

29. L'humanité est face à un choix à faire comme jamais auparavant. Alors que la menace de conflits d'origine politique entre des Etats existe toujours, le point de départ de tels affrontements sera de plus en plus façonné par le manque de ressources et cela empirera à cause de la réduction des écosystèmes qui sont poussés au-delà de leurs capacités naturelles. A mesure que l'infrastructure naturelle disparaît, l'infrastructure humaine mondiale, qui en dépend, disparaîtra aussi, incapable de survivre sans les services écosystémiques qui subviennent à ses besoins.

30. Pour éviter une telle chose, un effort considérable visant à redéfinir la plupart des systèmes et des comportements humains est requis. L'établissement d'une communauté écologique mondiale demande, à une échelle mondiale, une coopération et une coordination des activités inclusives incomparable dans l'histoire de l'humanité. Le cadre éthique proposé par les principes de la Charte de la Terre offre les fondations et l'orientation nécessaires pour le vaste panel de solutions pour les politiques et les actions défendues par les efforts de l'économie verte. Il est crucial d'avoir des politiques sur l'économie verte fondées sur une base éthique complète, pour ainsi contribuer à une transition vers un mode de vie écologique et, finalement, vers la préservation de l'humanité sur Terre.

Préparé par le Secrétariat de la Charte de la Terre: WiktorZaremba, Alicia Jimenez, Marina Bakhnova, MirianVilela